

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° 15/2020

Nombre de membres

| | |
|--------------------|-----------|
| Membres | 04 |
| Présents | 04 |
| Représentés | 00 |
| Votants | 04 |
| Exprimés | 04 |
| Pour | 04 |
| Contre | 00 |

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Séance du

29 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre, à **11 heures 30**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY, M. Jean-Jacques BIGOURET

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 24 septembre 2020

Mme Michèle ALOUCHY a été nommée secrétaire de séance

Objet : terrassement

Monsieur le Président informe que l'entreprise ALPHA BTP a procédé aux études de terrain qui s'avèrent moins favorables que prévues. Les incidences liées à la réception de l'étude de sol et au calage altimétrique du bâtiment sont les suivantes :

- 3 770,00 €HT de Terrassement complémentaire pour décaissement des mauvaises terres en place.
- 2130,00 €HT de Gros œuvre complémentaire pour hauteur de gros béton et calage altimétrique des fondations.

Soit 5 900,00 €HT au global

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** les augmentations liées aux études de sol